Centre Communal d'Action Sociale
103 rue Alphonse de Lamartine
73540 LA BATHIE
Tel : 04 79 89 28 79

Mairie de la Bâthie
103 rue Alphonse de Lamartine
73540 LA BATHIE
Tel : 04 79 31 00 43

LA BÂTHIE
345 m 2460 m

Centre communal d'action sociale

Dossier d'inscription
Aide à la rentrée scolaire 2025-2026

Pour les enfants bathiolains scolarisés dans le secondaire

Renseignements administratifs des parents

Nom : …… **Prénoms : ……**

Numéros de téléphone : …… **Email** : ……

Adresse : ……
……

Renseignements administratifs des enfants

ENFANT 1

Nom : …… **Prénoms :** ……

Date de naissance : ……..

Ecole fréquentée (rentrée 2025) : ……

Niveau scolaire : ……

Adresse de l'établissement :
……
……

ENFANT 2

Nom : ……. **Prénoms :** ……

Date de naissance : ……..

Ecole fréquentée (rentrée 2025) : ……

Niveau scolaire : ……

Adresse de l'établissement :

……
……

ENFANT 3

Nom : ……. **Prénoms :** ……

Date de naissance : ……..

Ecole fréquentée (rentrée 2025) : ……

Niveau scolaire : ……

Adresse de l'établissement :

……
……

AIDE AU SECONDAIRE VERSEE POUR L'ANNEE 2025-2026

	Un enfant scolarisé dans le secondaire	**Deux enfants** scolarisés dans le secondaire	**Trois enfants** scolarisés dans le secondaire	**A partir du 4ème enfant** scolarisé dans le secondaire
Tranche 1 : quotient familial ou inférieur à 680 €	55 €	93.50 €	121 €	+ 10 €
Tranche 2 : quotient familial entre 681 et 858 €	44 €	71.50 €	99 €	+ 10 €
Tranche 3 : quotient familial supérieur à 858 euros[1]	33 €	55 €	71.50 €	+ 10 €

[1] - Pour la troisième tranche, seuls les ménages avec un quotient familial CAF n'excédant pas 2000 € pourront obtenir l'aide à la rentrée scolaire.

Pièces à fournir avec le dossier :

- **Copie du livret de famille** (parents et enfants) ;
- **Un RIB aux noms de l'un des deux parents**
- **Copie facture de paiement de Transdev** (transports scolaires) **ou certificat de scolarité pour l'année 2025-2026**
- **Copie de l'attestation de quotient familial de la CAF (datée du mois de dépôt du dossier)**

*En cas de non-présentation de l'ensemble des documents et d'un dossier incomplet aucune aide ne sera attribuée***.**

Le dossier est à déposer en Mairie ou envoyer par mail (resp.perisco.ccas@labathie.fr)

AVANT LE 12 SEPTEMBRE 2025

ATTENTION : L'aide sera versée sous forme d'un virement bancaire sur le compte du ou des parents exerçant l'autorité parentale, et non plus sous forme de bon d'achat.

A la Bâthie, le ……
Signature :

Cadre réservé à l'administration :
Montant du quotient familial : ……
Montant du virement : ……